



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 132487

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur les ambiguïtés et les imprécisions de l'application de la TVA à 7 %. En effet, cette TVA à 7 % s'appliquerait sur les carcasses de viandes rouges uniquement, lorsque par exemple son taux est fixé à 5,5 % sur la viande pour le consommateur, ou encore sur les carcasses de volailles. La logique d'application de cette taxe s'avère par conséquent pour le moins complexe, et les acteurs de la filière « viande » peinent à s'y retrouver, se considérant injustement discriminés. Aussi, il lui demande de bien vouloir ramener le taux de la TVA sur la carcasse de 7 à 5,5 %.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132487

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3213

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)